

COMPTE RENDU DEFINITIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DU LYCEE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO SÉANCE DU 06 FEVRIER 2017

Monsieur Bruno Valery, CD-AEFE et président de ce conseil d'administration demande au secrétaire général si le quorum est atteint. Ce dernier le lui confirme.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

Liste des présents :

Membres :

Monsieur Bruno VALERY, coordonnateur délégué de la direction de l'AEFE en Asie
Madame Catherine OUNSAMONE, conseillère culturelle adjointe

Monsieur Corentin FAICHE, consul
Monsieur Rachid SALAMA, secrétaire général de la fondation
Monsieur Nicolas DI COSTANZO, représentant des parents d'élèves
Monsieur Pierre-François VILQUIN, représentant des parents d'élèves
Monsieur Farid EL KHALKI, représentant des personnels

Membres absents ayant transmis une procuration :

Monsieur Thierry DANA, ambassadeur
Monsieur Bernard DELMAS, président de la CCIFJ
Monsieur Christophe BOUCHARD, président de la fondation et directeur de l'AEFE
Monsieur Pierre COLLIOT, conseiller culturel



Membres invités :

Monsieur Alexandre JOLY, conseiller consulaire

Madame Patricia REYNAUD, directrice du secondaire, experte

Monsieur Jacques HOUDOIN, directeur du primaire, expert

Monsieur Jean Kim Messin, représentant des personnels

Ordre du jour :

Le Président propose l'adoption de l'ordre du jour indiqué ci-dessus.

- 1) Adoption du compte-rendu précédent du 14/10/2016
- 2) Changement d'administrateurs et conseillers
- 3) Dons
- 4) Présentation des voyages scolaires, sorties pédagogiques avec nuitées
- 5) Décision modificative au budget 2017
- 6) Budget du 1er avril 2017 au 31 mars 2018
- 7) Présentation de la conférence d'orientation stratégique

VOTE : 0 Contre

0 Abstentions

11 Pour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

(1) Adoption du compte-rendu précédent

Le président de séance demande aux administrateurs s'ils ont une remarque à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Le président de séance propose de voter pour adopter le compte rendu.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 10

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 14 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

(2) Changement d'administrateurs et de conseillers

Le président de séance invite le secrétaire général à présenter ce point.

Le secrétaire général présente le fonctionnement de la fondation. Il évoque les statuts de la fondation et son règlement intérieur.

Le secrétaire général donne lecture de la composition du Conseil d'Administration.

Prennent leurs fonctions au cours de ce C.A.

Administrateurs :

- Madame Catherine OUNSAMONE, conseillère culturelle adjointe
- Monsieur Nicolas DI COSTANZO, représentant des parents d'élèves

(3) Dons :

Une famille du LF Kyoto voulait effectuer un don auprès du LF Kyoto. Ce dernier n'ayant pas de statut japonais, la famille ne pouvait pas verser de dons. C'est donc pourquoi, il a été fait appel au LFI Tokyo pour recevoir le don et formellement le verser à Kyoto.

Le C.A. doit donc formellement se prononcer sur le transfert de 2 900 000 yens au LF Kyoto.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 10

Dans le cadre d'un projet pédagogique, il est nécessaire de verser la somme de 7 000 yens comme contribution auprès d'une église anglicane afin que les élèves puissent visiter ce lieu de culte et plus particulièrement ses vitraux

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 11

Comme suite à ce qui a été annoncé au dernier C.A., le lycée a recherché d'autres pistes que le Tokuzo afin de pouvoir défiscaliser les dons qui lui sont versés.

Conditions pour les avantages fiscaux pour les donations faites par des particuliers :

- Le TMG va étudier les bilans des dons de particuliers reçus sur les 5 derniers exercices pour vérifier si l'établissement concerné remplit les conditions nécessaires pour bénéficier d'exemption fiscale pour ses donateurs particuliers (soit A soit B)

A : Le montant total des dons reçus par les particuliers pendant les 5 dernières années représente plus de 20% des recettes totales de l'établissement.

B : La moyenne annuelle du nombre des donateurs particuliers ou celui des autres personnes juridiques ayant versé plus de 3000 yens représente plus de 100. Ce sera vérifié à partir de l'annuaire des donateurs établi par la fondation scolaire.

Modification apportée en 2015 sur la condition B :

Pour l'école qui a connu une année scolaire avec moins de 5000 effectifs, il faut remplir les deux conditions (1 et 2) suivantes:

1. Le nombre exacte des donateurs x 5000 → plus de 100 donateurs
Le nombre total des effectifs défini dans le règlement de l'école

2. La moyenne annuelle du montant des dons doit avoir plus de 300 000 yens

Avantages : Des 2 montants énumérés ci-dessous, le moins élevé sera choisi.

- **Déduction sur le revenu**
Montant du don (limité à 40% de tous les revenus) — 2000 yens
- **Déduction sur les impôts sur le revenu**
Montant du don — 2000 yens x 40% (limité à 25% du montant des impôts)

La piste précédente est intéressante puisqu'à l'heure actuelle, il nous faudrait 25 donateurs par an. Le lycée finalise actuellement les modalités pratiques. L'année 2016 serait la première année. Ce ne serait donc qu'à partir de 2020, que les donateurs pourraient bénéficier de cet avantage fiscal.

(4) Voyages scolaires

Le président de séance donne la parole au secrétaire général .

Le secrétaire général évoque à nouveau la difficulté à organiser des voyages scolaires du fait du plafond financier des voyages fixé par le CE (100.000 étranger, 50.000 Japon). Cela complique fortement l'organisation des sorties pédagogiques avec nuitées.

Projet	Niveau	Classes	Dates	Nombre élèves	Coût total	Participation maximale des familles
Hiroshima	Secondaire	1eres	Mai 2017	43	2 150 000	50 000
Nuit du C0de	Secondaire	3e	19 21 Mai 2017	11	990 000	90 000
Classe découverte	Primaire	CE1A- CE1C	11 au 14 avril 2017	59	1 162 000	18 000
History Bee and Bowl	Secondaire	Lycéens	Juin 2017	10	1 00 000	100 000

Après quelques échanges, le Président propose de voter :

➤ Le CA approuve-t-il la liste des voyages scolaires ?

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

La liste des sorties pédagogiques avec nuitées est approuvée

6) Décision budgétaire modificative n° 3 exercice 2016

Le président de séance donne la parole au secrétaire général

Le Secrétaire Général présente la DM3(cf. annexe 1). Pour l'essentiel de la DM, Il s'agit d'ajustement de crédits. Il note que les recettes sont conformes aux prévisions.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Le Conseil d'administration approuve l'ensemble des mesures présentées dans la Décision Budgétaire Modificative n° 3 de l'exercice 2016.

(7) Budget

Le Président donne la parole au secrétaire général qui présente le budget à l'aide d'un document vidéoprojeté.



Les effectifs constatés à la rentrée 2016 étaient de 1211; élèves, par rapport aux 1146 élèves constatés à la rentrée 2015

Compte tenu des chiffres de la rentrée 2016 de la montée des cohortes et des informations collectées auprès de la communauté d'affaires, la direction du lycée, en accord avec l'AEFE, a décidé de préparer le budget sur un effectif prévisionnel de 1 268 inscrits au 1^{er} septembre 2017.

Ce chiffre est légèrement inférieur à celui retenu lors du dernier Conseil d'administration fixant les grandes orientations budgétaires. (1274)

PRÉVISION DE RECETTES

1) Droits de scolarité :

Conformément aux grandes orientations budgétaires, les droits de scolarité ont été augmentés de 1%. Ce nouveau tarif s'appliquera à la rentrée de septembre 2017.

Cette hausse aura un effet sur deux trimestres au titre de ce présent budget.

Les représentants des parents regrettent l'augmentation des frais de scolarité pour l'année 2017-2018 et indiquent qu'ils souhaitent que les augmentations s'arrêtent dans les années à venir.

La croissance des effectifs et l'augmentation des tarifs génèrent une augmentation de 4,98% des recettes du compte 7061 On anticipe un ralentissement de la croissance des effectifs pour les années à venir. Pour mémoire, le compte 7061 augmentait de 11,98% sur l'exercice précédent;

Le montant arrêté dans cette proposition de budget au titre des droits de scolarité s'élève à 11 349 433 150 yens.

2) Droits de première inscription et d'inscription annuelle (réinscription) :



Le montant des recettes prévisionnelles des droits de première inscription et des droits de réinscription est en hausse et s'élève à 87 897 000 yens.

Les mouvements d'élèves restent nombreux chaque année et les nombreuses arrivées permettent de générer des recettes importantes.

3) Recettes du plan de contribution :

Le montant prévisionnel de recettes du plan de contribution est de 132 600 000 yens.

Il est important de rappeler que le plan initial de financement du projet de Takinogawa prévoyait que ces recettes du plan de contribution seraient affectées à la couverture du remboursement du capital de l'emprunt soit 118 050 000 yens.

Cette année, le plan de contribution permettra de financer en partie les investissements prévus au Lycée notamment en informatique.



4) Autres recettes :

Hormis la subvention de l'AEFE pour les bourses inscrite au budget pour un montant de 170 millions de yens, les autres recettes sont peu significatives.

Il est cependant intéressant de noter également que le gouvernement de Tokyo nous accorde une subvention calculée sur la base du nombre d'élèves non japonais de l'établissement dont le montant prévu s'élève à 7 800 000 yens.

II) PRÉVISION DE DÉPENSES

Pour les dépenses de fonctionnement prévisionnelles, les remarques suivantes peuvent être soulignées :

1) Le chapitre 606 (Achats d'approvisionnements non stockés) :

Le montant des crédits de ce chapitre augmente de 15 %. La réforme du collège et les changements de programme ont pour conséquence une augmentation sensible des crédits du compte dédié aux manuels scolaires.

Les dépenses de viabilisation sont stables, les dépenses d'électricité devraient diminuer sensiblement avec le nouveau contrat signé.

2) Les crédits dédiés aux dépenses pédagogiques :

Le montant des crédits pédagogiques a été augmenté afin de prendre en compte les classes supplémentaires ainsi que la montée des effectifs.

Ce montant a été examiné en amont en conseil pédagogique pour intégrer pleinement les besoins de chaque discipline.

Des crédits pour contribuer à la réalisation de nouveaux projets pédagogiques ont été également prévus.

3) Le chapitre 613 (locations) :

Ce chapitre supporte la location du terrain appartenant à la mairie de Tokyo. Ce chapitre est en diminution sensible depuis cette année et la fin du remboursement des loyers de l'année 2011 qui a été répartie sur les 4 derniers exercices budgétaires.

4) Le chapitre 615 (Travaux entretien et réparation) :

Le chapitre dédié aux travaux et à la maintenance augmente de 47%. Un certain nombre de travaux sont prévus, et avec le vieillissement du bâtiment, c'est un chapitre qui tendanciellement augmentera. Des nouveaux contrôles obligatoires des bâtiments obligatoires à partir de 2017 expliquent également l'augmentation des coûts de maintenance.

5) Le chapitre 622 (Rémunérations d'intermédiaires)

Ce chapitre supporte notamment les dépenses liées aux intervenants extérieurs. Les crédits ont été augmentés pour permettre la réalisation de projets pédagogiques qui ont pour support des intervenants.

6) Le chapitre 623 (Publicité, information, publications)

Dans le cadre du cinquantenaire du lycée, il est prévu de réaliser un ouvrage pour célébrer l'événement. Le budget global pour cet ouvrage est de 5 000 000 de yens. Il sera financé avec les différents dons des entreprises et des particuliers. En plus de l'ouvrage, 3 000 000 de yens ont été prévus pour l'événement en lui-même, là encore financé par des dons.

7) Le chapitre 628 (Charges externes diverses) :

Ce chapitre a lui aussi connu une augmentation sensible par rapport à l'exercice précédent.

C'est principalement le compte des cotisations qui augmente fortement avec désormais une cotisation importante à payer auprès de l'ANEFE, l'association qui garantit l'emprunt effectué par le lycée.

8) La masse salariale:

Les crédits ouverts sont en augmentation sensible par rapport à ceux ouverts en 2015 du fait :

- de l'ouverture de 5,3 ETP (Équivalent Temps Plein) enseignants (5 en secondaire et 1,5 en primaire)
- de l'ouverture de 0,5 ETP non enseignants (1 technicien informatique et de 0.75 ETP surveillant primaire)
- du GVT et des mesures sociales de l'établissement
-

La masse salariale des recrutés locaux augmente de 11% par rapport au dernier budget. Elle s'établit pour 2016 à 614 799 340 yens

Les comptes 65830, 65831, 65833 et 65834 qui supportent l'essentiel des dépenses salariales pour les personnels résidents sont en augmentation de près de 10%. La dépense de l'établissement pour les personnels résidents s'élève à 283 585 712 yens.

Tout compris, la masse salariale de l'établissement est de 872 899 644 yens pour ce présent exercice, soit une augmentation de 4,2 % au total par rapport au budget 2016. La masse salariale de l'établissement représente un peu moins de 65% des droits de scolarité.

Pour rappel, le ratio prudentiel préconisé par l'AEFE est que la masse salariale ne représente pas plus de 70% des droits de scolarité, la situation salariale de l'établissement est donc conforme à cette recommandation.

9) Provisions et dotations aux amortissements (chapitre 681) :

Pour l'exercice 2016, les amortissements représentent un total de 94 703 383 686 514 yens soit une augmentation de 1,37%.

Des provisions pour risques (compte 68158) sont inscrites au budget : Elles sont constituées pour financer le départ (sous certaines conditions) d'agents ayant signé leur contrat de droit local avant 1991.

Il est important de préciser que si ces dépenses doivent obligatoirement être inscrites au budget et ont de ce fait une incidence sur le résultat de gestion, par contre elles n'influent pas sur le fonds de roulement dont dispose l'établissement. Ce sont des opérations pour ordre dont les montants restent dans la trésorerie.

10) 10) Le chapitre 164 (remboursement emprunt en capital) :

Comme l'an passé et jusqu'en 2032, le compte 164 supportera une charge de 118 050 000 yens au titre du remboursement de l'emprunt contracté en 2010.

11) La section d'investissement :

L'année 2017 sera marquée par de gros investissements principalement dans le domaine informatique.

En effet, le lycée renouvelle intégralement son parc informatique à l'été 2017. Il renforcera également sa structure informatique (réseau, wifi...)

Cela représente un investissement prévu à 51 500 000 de yens.

Par ailleurs, le lycée investira dans quelques aménagements et réaménagements, notamment pour la pédagogie (paillasse salles de sciences, aménagements auditorium; matériel de sciences...)

III Les services spéciaux

1) Droits d'examen :

Le budget global du service examens est stable. Il n'y a pas eu d'augmentation des frais d'examen malgré la mise en place de la contribution versée à l'AEFE finançant le contrat avec le prestataire en charge de la numérisation des copies. Il faut préciser que les années précédentes, ces dépenses étaient prises en charge par l'AEFE sans aucune refacturation. La cérémonie de remise des médailles est maintenue pour cette année et elle devrait se dérouler à l'ambassade.

La baisse des tarifs sera appliquée lors du budget 2018.

2) Droits de demi-pension :

Le service de demi-pension accueille 1050 rationnaires et 1080 sont prévus à la rentrée 2017.

La masse salariale a fortement progressé en raison de l'allongement de l'ouverture du service de restauration, de l'augmentation du nombre de surveillants également et dans une moindre mesure les mesures sociales à destination des personnels de cuisine.

On constate également une augmentation du coût des denrées. Les menus spécifiques pour les enfants allergiques (60) et la restriction des zones de commande de denrées contribuent fortement à l'augmentation des coûts des denrées.

Il sera sûrement nécessaire de prévoir une augmentation des tarifs en 2018.

3) Périscolaire :



Ce service qui s'est fortement développé ces dernières années. devrait connaître une relative stabilité de l'offre par rapport à l'organisation de cette année scolaire.

Au delà des activités, ce sont les activités annexes comme la garderie et les centres aérées qui connaissent une croissance continue.

Il n'y a pas d'augmentation tarifaire prévue pour cette année.

4) Transports scolaires :

Le système de transport scolaire fonctionne bien. 380 élèves sont actuellement transportés quotidiennement.

La réforme nationale de la tarification des bus ne s'applique toujours pas à l'établissement. Nous attendons des informations sur le sujet, il se pourrait que nous puissions conserver le tarif identique tant que nous reconduisons le contrat.

Si tel était le cas, une baisse des tarifs de transports serait alors envisageable.



5) Voyages scolaires :

Est prévue cette année scolaire 1 classes découverte à l'élémentaire ainsi qu'un voyage scolaire à Hiroshima pour les élèves de première.

La prévision pour l'année prochaine a été prévue au regard de ce qui se faisait les années précédentes soit environ 5 à 6 sorties pédagogiques avec nuitée.

Le montant du budget prévisionnel s'élève à près de 2.3 milliards de yens (services spéciaux, provisions, dotations aux amortissements et investissements compris) soit une augmentation de 7% par rapport au budget 2016.

Après un temps d'échange avec les administrateurs, le président propose au C.A. de se prononcer sur le budget 2017.

VOTE : Contre 2 Abstentions 1 Pour 9

Le budget 2017 est adopté

(8) Présentation de la COS

Evolution effectifs élèves	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
MATERNELLE	222	229	229	229	229
ELEMENTAIRE	525	540	548	546	544
COLLEGE	305	322	342	398	426
LYCEE	163	177	207	192	213
POSTBAC	0	0	0	0	0
TOTAL	1 215	1 268	1 326	1 365	1 412

Les élèves en maternelle et élémentaire évolueront peu sur la période. Par contre, les élèves de collège devraient augmenter de 121 élèves et les lycéens de 50 élèves. C'est dû principalement à la montée des cohortes. Le nombre d'élèves passera de 1.215 à 1.412, **soit + 197 élèves**

Le nombre de divisions

Nombre classes réelles	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Total maternelle	9,0	9	9	9	9
Total élémentaire	20,0	21	20	20	20
Total collège	12,0	12	13	14	15
Total lycée	7,0	8	9	8	8
Total général	48,0	50,0	51,0	51,0	52,0

La structure en primaire (maternelle et élémentaire) reste stable (à l'exception de la classe « bulle » de CP créée à la rentrée 2016 et qui fermerait en 2018). Le collège voit ses divisions augmenter d'une classe par an à partir de

2018 pour accueillir les nouveaux élèves attendus. Une classe de lycée est créée sur la période. Le nombre de divisions passera de 48 à 52, **soit + 4 divisions**. (100 à 120 élèves)

L'augmentation du nombre d'élèves (+197) se fera donc en partie par un meilleur remplissage des classes

Les moyens d'enseignement

Détermination du besoin par classe en nombre d'heures/prof (Total Heures heb.: données Déclarations)					
Primaire	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Total Heures heb. primaire	884	914,5	889	889	889
Collège					
Total Heures heb. professeur co	507,0	513,0	557,0	593,5	630,0
Lycée					
Total Heures heb. professeur ly	352,0	389,5	432,5	393,5	402,0
Total Heures heb. professeur sc	859,0	902,5	989,5	987,0	1032,0
Collège H / E	1,66	1,59	1,63	1,49	1,48
Lycée H / E	2,16	2,20	2,09	2,05	1,89

Les moyens d'enseignement du LFI de Tokyo sont importants, en raison notamment du coût de l'enseignement de japonais et d'anglais. Les ratios H/E diminueront relativement avec l'augmentation du nombre d'élèves par classe.

Les créations de poste concernent sur la période de la COS :

- 0,5 poste administratif en comptabilité pour accompagner le développement du lycée
- 1 poste de DRH
- 6,5 postes d'enseignants 2nd degré
- 1 poste Vie scolaire pour le nouveau site
- 1 infirmière pour le nouveau site
- **soit + 10 postes**

Droits de scolarité

Le GVT des personnels est évalué à +1,4% par an. La masse salariale représente environ 58% des recettes des familles (droits de scolarité). Pour prendre en charge ce GVT, les tarifs des familles sont réévalués de **+1% par an**. Il n'y a pas d'inflation au Japon en ce moment.

Les familles françaises représentent environ 80% des effectifs, les 20 % restants étant répartis pour moitié environ entre les familles japonaises et les familles tierces. Les tarifs des élèves de nationalité japonaise sont majorés d'environ 30%, ceux des familles tierces d'environ 50%

Le projet immobilier

- superficie : 3650 m²
- nombre de classes : 12
- coût des travaux : 70 480 000 yens
- date des décaissements : Budget 2018 entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019.
- coût des équipements : 29 520 000 yens
- date des investissements : Budget 2018 a priori possibilité budget 2019 mais en tout cas avant 1er septembre 2019

- montant des loyers du nouveau site et date de paiements : 14 000 000 yens Dans la COS, 2/3 de loyers sont payés en 2018 et paiement plein du loyer à partir de 2019.
- dépenses liées et date des décaissements: Dépenses liées au nouveau site budget 2019 (contrats divers, personnels...)
-

Le budget

Le budget pris en compte dans la COS a été restreint à celui du lycée, les services annexes étant neutralisés (transports scolaires, restauration, etc..) .

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux recettes liées aux frais d'écologie, et sont donc liés aux effectifs prévus.

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses de personnels (calculés dans la COS, à la PRR des résidents, à la participation financière complémentaire (6%), aux loyers et intérêts d'emprunt (tels que calculés par le LFIT). Les dépenses pédagogiques et de viabilisation augmentent selon la même variation que les élèves (+4% par an sur la durée de la COS).

Les recettes d'investissement correspondent au plan de contribution des entreprises.

Les dépenses d'investissement sont liées aux remboursements de capital et aux investissements prévus.

Budget prévisionnel	COFI en monnaie Locale			Monnaie locale		
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 331 163 593	1 405 469 621	1 860 631 525	1 516 772 176	1 596 525 554	1 779 102 107
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 212 409 405	1 448 062 095	1 420 728 146	1 510 281 919	1 596 037 510	1 651 067 576
Résultat prévisionnel	118 754 188	-42 592 474	439 903 379	6 490 257	488 044	128 034 531
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	96 413 573	137 600 000	136 102 720	120 000 000	120 000 000	120 000 000
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	142 663 195	140 300 805	496 937 533	173 050 000	123 050 000	223 050 000
Capacité d'Autofinancement (CAF)	126 632 477	65 402 258	131 221 257	78 080 406	72 078 193	199 624 680
Contraction ou accroissement FDR	81 054 279	62 701 453	-229 383 556	75 030 406	69 028 193	-3 425 320
FDR avec provisions	1 118 649 404	1 181 350 857	951 967 301	1 026 997 707	1 096 025 900	1 092 600 580
FDR sans provisions	627 866 950	667 380 689	674 540 547	886 502 759	954 343 238	1 050 582 079
FDR sans provisions en jours	187	169	171	211	215	229

En conclusion, le projet immobilier, tel que connu au moment de la COS de décembre 2016, peut être financé par le lycée international de Tokyo. Le fonds de roulement, hors provisions, passera de 171 jours de fonctionnement à 229 jours après les investissements prévus. Ce fond de roulement, outre sa fonction d'assurance en cas de catastrophe naturelle majeure se doit d'être conséquent afin d'anticiper dès à présent l'avenir du lycée et notamment la rénovation du bâtiment B à horizon 2030

Pas de question diverses.

Après un temps d'échange, le Président de séance clôt la session à 20h30.

Pour le Président de séance
Le Secrétaire Général
Rachid SALAMA